

BAREMES DES HONORAIRES TRANSACTION



GROUPEMENT IMMOBILIER DE L'OUEST

#3 HABITATIONS*

MANDATS EXCLUSIFS

0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	6,50% TTC
100 001 € à 150 000 €	4,50% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,00% TTC
Plus de 200 001 €	3,80% TTC
Résidences Services	12% TTC

MANDATS SIMPLES

0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	7,00% TTC
100 001 € à 150 000 €	5,00% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,50% TTC
Plus de 200 001 €	4,30% TTC
Résidences Services	12% TTC

#3 STATIONNEMENTS / ANNEXES*

MANDATS EXCLUSIFS

0 à 30 000 €	Forfait 3 000€ TTC
Plus de 30 001 €	10% TTC

MANDATS SIMPLES

0 à 30 000 €	Forfait 3 000€ TTC
Plus de 30 001 €	10% TTC

Valeur à partir du 02/04/2026. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés sur le prix de vente.

Barème additionnel par tranches cumulatives.

***Agences concernées :** Lamy groupe immobilier de l'Ouest Rennes, Lamy groupe immobilier de l'Ouest Nantes, Lamy groupe immobilier de l'Ouest Vannes, Lamy groupe immobilier de l'Ouest Saint Malo

EXEMPLE POUR UN MANDAT TRANQUILLITE/FIDELITE : pour un prix de vente de 140.000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :

0 à 50.000 € : forfait soit :	5.000 € TTC
50.001 à 100.000 € : 6,5 % soit :	3.250 € TTC
100.001 à 140.000 € : 4,5 % soit :	1.800 € TTC
MONTANT TOTAL DES HONORAIRES :	10.050 € TTC